

Pension alimentaire quand expulsion enfant

Par **Paps**, le **01/09/2015** à **14:21**

Bonjour, je suis divorcé. La mère de ma fille de 17 ans l'a mise à la porte entre le 20 avril et le 1er juillet dernier après une dispute. Pendant ce laps de temps, ma fille a vécu chez son frère. J'ai donc décidé d'arrêter de verser la pension durant cette période et ai mis l'argent sur un compte. Ma fille est retournée chez sa mère début juillet. Mon ex femme est allée voir un huissier pour faire une saisie sur salaire. Résultat: je suis saisi du montant de ma pension + du remboursement des 3 mois non versés sur 12 mois (alors qu'elle ne l'avait pas à charge). Je ne trouve pas cela juste, d'autant plus qu'elle n'a pas été inquiétée pour avoir mis ma fille dehors ni par la justice, ni par les organismes (CAF..) qui lui versaient une allocation qu'elle n'avait pas à toucher. Pendant cette période j'ai aussi payé les frais de scolarité de ma fille qu'elle refusait de payer. L'assistante sociale en charge du dossier n'a rien fait. Pensez-vous que je puisse intenter un recours qui aboutira, et surtout que je doive intenter une action contre mon ex femme qui s'en sort plutôt bien? Merci de votre aide.